

Relevé de décisions du Conseil d'Administration Séance du 18 décembre 2018 - Rennes -

Référence	RD_DIR_CA 2018_12_18
Révision	
Date d'application	18 décembre 2018
Version	1

Pour information:

25 membres présents et 6 membres représentés sur 31 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018.	unanimité	Publication (site web)
 Le CA approuve la politique des déplacements de l'EHESP de la manière suivante : Déroger à l'article 2 - 8° du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Ainsi, constituent une seule et même commune : les communes faisant partie d'une même agglomération urbaine au sens du recensement le plus récent de l'INSEE. Déroger à l'article 7 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Le taux maximum des indemnités de nuitées est fixé, dans la limite des frais réellement engagés, sur production des justificatifs de paiement, à :	6 abstentions	Application au 1 ^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020
> Le CA approuve la nouvelle politique tarifaire en matière de formation continue pour l'année 2019.	unanimité	Application à compter du 1er janvier 2019

Le CA approuve les tarifs hôteliers pour l'année 2019.	15 voix pour 12 voix contre 4 abstentions	Application à compter du 1er janvier 2019
➤ Le CA approuve les tarifs de location des espaces sur le campus rennais de l'Ecole pour l'année 2019. Sur décision du directeur, une remise de 50 % pourra être accordée au profit des structures partenaires de l'Ecole, à savoir les membres de ses réseaux académiques et de recherche, les structures publiques, associatives, professionnelles œuvrant dans le champ de la santé publique, les collectivités territoriales	unanimité	Application à compter du 1er janvier 2019
> Le CA approuve les tarifs des prestations du LÉRES pour l'année 2019.	unanimité	Application à compter du 1er janvier 2019
Le CA approuve les tarifs de reprographie, de documentation et d'objets promotionnels pour l'année 2019.	unanimité	Application à compter du 1er janvier 2019
> Le projet de budget initial 2019 n'est pas approuvé par le CA.	18 voix contre 11 voix pour 2 abstentions	Nouveau projet de budget initial présenté à la séance du 7 mars 2019
Le CA approuve le plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS).	unanimité	
> M. Richard GURZ est désigné membre de la Comission Technique des Marchés de l'Ecole.		

N.B: Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 18 décembre 2018 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.